

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 5 décembre 1990

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Dave Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, le gouvernement a passé six longues années à mettre la hache dans nos institutions nationales. Il a sabré indifféremment le service voyageurs ferroviaire, le régime d'assurance-maladie, les pensions de vieillesse, Air Canada, les programmes d'emploi pour les jeunes et le programme de l'assurance-chômage. C'est maintenant au tour de Radio-Canada de passer au billot.

Les Canadiens ont appris aujourd'hui que la Société Radio-Canada allait fermer 10 de ses stations de télévision régionales, dont celle de Sydney, en Nouvelle-Écosse, qui dessert toute ma circonscription et une station de langue française à l'extérieur du Québec, des stations qui sont des piliers de l'unité nationale. Ces compressions pourraient entraîner jusqu'à 2 000 pertes d'emplois.

Le gouvernement a certes le devoir et l'obligation de relever la qualité de vie des Canadiens; il n'a pas pour mandat de démanteler les institutions qui les unissent. Le souvenir du gouvernement actuel restera longtemps présent à la mémoire du peuple canadien. Il n'oubliera pas les jours noirs de ce gouvernement et le boucher de Baie-Comeau.

Des voix: Bravo!

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Barbara Greene (Don Valley—Nord): Monsieur le Président, la violence faite aux femmes par les hommes

est le problème le plus urgent auquel sont confrontées les femmes dans notre société.

Dans la région de Toronto, entre 1984 et 1989, il y a eu une augmentation de 48,4 p. 100 des crimes violents et une augmentation de 62,4 p. 100 des actes de violence en milieu familial. Les armes sont maintenant utilisées dans 45,7 p. 100 des cas de violence en milieu familial comparativement à 30,9 p. 100 en 1985. Au 30 novembre de cette année, des armes avaient été utilisées dans 513 cas de violence familiale, alors qu'elles ne l'avaient été que dans 465 cas pendant toute l'année 1989.

Le phénomène est-il propre aux centres urbains? Non. D'après Statistique Canada, le taux d'homicide des dix dernières années dans les collectivités de 5 000 habitants ou moins était de 3,1 pour 100 000 personnes et il était de 3,14 dans les centres de 500 000 habitants et plus.

La sécurité de la personne est un droit fondamental qui est nié à la plupart des femmes de notre société.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, depuis 18 semaines, plusieurs milliers de familles de ma collectivité s'efforcent de survivre avec 100 \$ ou moins par semaine. Nous n'avons pas abaissé le seuil des rappels pour rendre les travailleurs admissibles aux primes d'assurance-chômage.

Les travailleurs de l'acier sont passés de la frustration au désespoir puis à la colère. Ces gens sont victimes d'un programme d'assurance-chômage incohérent, injuste et arbitraire que même les tribunaux fédéraux ont peine à interpréter.

Nous demandons à Algoma de rappeler 1 870 employés le plus rapidement possible. Nous demandons que du personnel supplémentaire soit affecté au bureau d'assurance-chômage local pour s'occuper de la charge de travail supplémentaire. Nous demandons à la ministre d'accélérer le processus comme elle m'a dit l'autre jour qu'elle le ferait. Peut-être pourrait-elle éliminer la période d'attente pour que ces familles de Sault Ste. Marie puissent fêter Noël comme le reste des Canadiens.